

COVID-19 UPDATE

Accessing student financial benefits and support during COVID-19

Indigenous post-secondary students have access to all of the comprehensive [support for students and new grads affected by COVID-19](#).

Support for students and recent graduates

Canada Emergency Student Benefit

- The Canada Emergency Student Benefit (CESB) provides financial support to post-secondary students, and recent post-secondary and high school graduates who are unable to find work due to COVID-19 or are currently working, but making less than \$1,000 (before taxes) during the 4-week period applied for.
- It provides \$1,250 every four weeks for eligible students or \$2,000 every four weeks for eligible students with disabilities or those with children under 12 or other dependants.
- It is available from May 10 until August 29, 2020. Applications will be accepted until September 30, 2020.
- The CESB is available to:
 - students who are enrolled in a post-secondary education program leading to a degree, diploma, or certificate, at any time between December 1, 2019 and August 31, 2020; or
 - students who completed or ended their post-secondary studies in December 2019 or later; or
 - students who graduated or are expected to graduate from secondary school in 2020 (or received an equivalent qualification) and have applied for enrollment in a post-secondary educational program scheduled to begin before February 1, 2021.
- Students or recent graduates receiving the Canada Emergency Response Benefit (CERB) or Employment Insurance (EI) are not eligible.
- If you do not have an existing profile with the Canada Revenue Agency (CRA), you must call 1-800-959-8281 to register your Social Insurance Number (SIN) before you can apply for the CESB.
- Students who are eligible for the CESB must reapply for it every four weeks. Click [here](#) to apply.

Post-Secondary Education for First Nations, Inuit and Métis Nation students

- The Government of Canada is allocating an additional \$75.2M to the Post-Secondary Student Support Program for First Nations, Inuit, and Métis Nation students pursuing post-secondary education.

- To determine your eligibility:
 - First Nations students: contact your band council office or the organization that administers the Post-Secondary Student Support Program.
 - Inuit students: contact your respective Inuit land-claim organization.
 - Métis Nation students: contact your respective Governing Member.

Youth Employment and Skills Strategy

- Additional investments in the Youth Employment and Skills Strategy (YESS) program, delivered by a number of Government of Canada departments, will increase employment opportunities and supports for youth across the country who are impacted by the pandemic by:
 - funding employers and non-profit organizations to create additional youth employment opportunities;
 - creating training opportunities for youth to ensure they are ready to enter the workforce; and
 - providing other relevant supports, such as mentorship opportunities, access to computers, access to mental health and emergency supports.
- These measures will ensure youth, including those facing barriers, can benefit from the new employment opportunities being created in response to the pandemic.
- The YESS program is available to youth aged 15 to 30.
- These investments in the YESS program go hand-in-hand with other measures introduced to support youth and students impacted by the COVID-19 pandemic, including temporary changes to the Canada Summer Jobs 2020 Program.
- Visit the [Youth Employment and Skills Strategy](#) web page for updates.

Within the Youth Employment and Skills Strategy, Indigenous Services Canada supports the First Nations and Inuit Youth Employment Strategy (FNIYES) that includes two program streams specifically to provide First Nations and Inuit youth with opportunities to develop skills, gain employment and build careers:

First Nations and Inuit Summer Work Experience Program

- Through summer work experience, the First Nations and Inuit Summer Work Experience Program supports First Nations and Inuit youth to gain work experience, develop important skills, and earn income to support their post-secondary education.

First Nations and Inuit Skills Link Program

- The First Nations and Inuit Skills Link Program is another program aimed to help First Nations and Inuit youth acquire essential employability and job-related skills, learn about job and career options, and prepare for employment and career development.

Student Work Placement Program

- Students and businesses that are impacted by COVID-19 will have better access to the Student Work Placement Program because of a one-year additional investment of \$80M and new temporary measures.
- Canadian students registered in a post-secondary program with a university, college or polytechnic could be eligible to access these newly created work placements.
- Employers and post-secondary education institutions interested in accessing wage subsidies to hire a student can contact [Employer Delivery Partners](#) from various sectors directly.

Canada Summer Jobs program

- Temporary changes to the Canada Summer Jobs (CSJ) program will allow employers to:
 - obtain an increase to the wage subsidy, so that private and public sector employers can also receive up to 100% of the provincial or territorial minimum hourly wage for each employee;
 - adapt their projects and job activities to support the delivery of essential services;
 - extend the end date for employment to February 28, 2021; and
 - hire youth on a part-time or full-time basis.
- Canada Summer Jobs have been available for youth since May 15, 2020, and job opportunities could be offered beyond the summer months – ending as late as February 2021. We encourage job seekers between the ages of 15 and 30 to keep checking the [Job Bank website and app](#) for updates on job opportunities.

Canada Student Service Grant – For youth seeking service opportunities

- The Canada Student Service Grant (CSSG) will provide up to \$5,000 to support student's post-secondary education costs in the fall.
- More information will also be made available on the "I Want to Help" platform over the coming weeks to provide specific details about the CSSG, including more detailed information about eligibility, the levels of funding available under the grant, how to apply for a national service position, and how applications will be assessed.

Canada Service Corps – For youth seeking service opportunities

- The Canada Service Corps (CSC) is increasing the number of available micro-grants from 1,800 micro-grants last year, to up to 15,000 over the coming months.
- Youth can apply to receive \$250, \$750 or \$1,500 to support projects in their communities. Youth design the projects with support from partner organizations and then deliver them in their communities.
- Youth will be able to apply for the grants by following a link on the [Canada Service Corps website](#) or directly through the [Taking it Global Website](#).

Canada Student Loans Program

- Under the Canada Student Loans Program, current post-secondary students and new students starting post-secondary education will have access to the following supports in 2020-21, starting with the fall session:
 - the amount of Canada Student Grants (CSG) will be doubled for full- and part-time students, students with a permanent disability and for students with dependants (children under 12);
 - expected student and spousal contributions will be exempted from the calculation of a student's financial need, which means more students will qualify for financial support; and
 - the cap on Canada Student Loans will be increased from \$210 to \$350 per week of study.

A pause on the repayment of Canada Student Loans

- Starting March 30, 2020, repayments of Canada Student Loans are paused for six months for all borrowers. No payment will be required and no interest will be charged on outstanding loans during this time.
- The repayment pause will happen automatically, and students do not need to apply.
- Information on Canada Student Grants and Loans is available on www.Canada.ca/student-financial-assistance.

FOR MORE INFORMATION

Please visit the Government of Canada's [COVID-19 Economic Response Plan](#).



Le point sur la COVID-19

Aide financière aux études et autres mesures de soutien aux étudiants pendant l'écllosion de COVID-19

Les étudiants autochtones de niveau postsecondaire ont accès à toutes les mesures de soutien globales de [l'aide aux étudiants et aux nouveaux diplômés touchés par la COVID-19](#).

Soutien aux étudiants et aux nouveaux diplômés

Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants

- La Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) permet de fournir une aide financière d'urgence aux étudiants de niveau postsecondaire et aux nouveaux diplômés de niveau secondaire et postsecondaire qui sont incapables de se trouver un emploi en raison de la COVID-19. Elle est également offerte à ceux qui travaillent, mais qui ne gagnent pas plus de 1 000 \$ (avant impôts) au cours de la période de quatre semaines visée par la demande.
- Elle fournit 1 250 \$ toutes les quatre semaines aux étudiants admissibles ou 2 000 \$ toutes les quatre semaines aux étudiants ayant un handicap ou des enfants de moins de 12 ans ou d'autres personnes à charge.
- Elle est offerte du 10 mai au 29 août 2020. Les demandes seront acceptées jusqu'au 30 septembre 2020.
- Les personnes suivantes peuvent bénéficier de la PCUE :
 - les étudiants inscrits à un programme d'études postsecondaires qui mènent à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat, à tout moment entre le 1^{er} décembre 2019 et le 31 août 2020;
 - les personnes ayant terminé ou arrêté leurs études postsecondaires en décembre 2019 ou après;
 - les étudiants qui prévoient compléter leurs études secondaires en 2020 ou ayant obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires en 2020 (ou qui ont reçu un certificat d'équivalence d'études secondaires) et qui se sont inscrits à un programme d'études postsecondaires débutant avant le 1^{er} février 2021.
- Un étudiant ou un nouveau diplômé n'est pas admissible à la PCUE s'il reçoit la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ou des prestations d'assurance-emploi.
- Si vous n'avez pas un profil existant avec l'Agence du revenu du Canada (ARC), vous devez téléphoner au 1-800-959-8281 pour fournir votre numéro d'assurance sociale (NAS) avant de présenter votre demande de PCUE.
- Les étudiants qui sont admissibles à la PCUE doivent faire une nouvelle demande à toutes les quatre semaines. Pour ce faire, cliquez [ici](#).

Enseignement postsecondaire pour les étudiants inuits, des Premières Nations et de la Nation métisse

- Le gouvernement du Canada alloue 75,2 millions de dollars supplémentaires (en plus des fonds versés dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire) aux étudiants inuits, des Premières Nations et de la Nation métisse qui font des études postsecondaires.
- Les personnes suivantes peuvent bénéficier de ces fonds :
 - les étudiants des Premières Nations : veuillez communiquer avec le bureau de votre conseil de bande ou l'organisation qui administre le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire;
 - les étudiants inuits : veuillez communiquer avec votre organisation inuite de revendication territoriale respective;
 - les étudiants de la Nation métisse : veuillez communiquer avec votre organisation membre respective.

Stratégie emploi et compétences jeunesse

- Des investissements supplémentaires dans le programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ), mis en œuvre par un certain nombre de ministères du gouvernement du Canada, permettront d'accroître les possibilités d'emploi et le soutien aux jeunes touchés par la pandémie, notamment grâce à :
 - du financement versé aux employeurs et aux organisations à but non lucratif afin qu'ils puissent créer des possibilités d'emploi supplémentaires pour les jeunes;
 - la création de possibilités de formation pour les jeunes afin de s'assurer qu'ils sont prêts à entrer sur le marché du travail;
 - d'autres mesures de soutien pertinentes, telles que des possibilités de mentorat, l'accès à des ordinateurs, l'accès à des services de santé mentale et autres mesures d'urgence.
- Ces mesures garantiront que les jeunes, notamment ceux qui sont confrontés à des obstacles, pourront bénéficier des nouvelles possibilités d'emploi créées en réponse à la pandémie.
- La SECJ est destinée aux jeunes de 15 à 30 ans.
- Ces investissements dans le programme de la SECJ vont de pair avec d'autres mesures qui ont été introduites pour soutenir les jeunes et les étudiants touchés par la pandémie de COVID-19, comme les modifications temporaires au programme Emplois d'été Canada 2020.
- Visitez la page Web de la [Stratégie emploi et compétences jeunesse](#) pour vous tenir au courant des mises à jour.

Dans le cadre de la SECJ, Services aux Autochtones Canada appuie la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières Nations (SEJIPN), qui prévoit deux programmes visant à aider les jeunes Inuits et des Premières Nations à acquérir des compétences, à obtenir un emploi et à se bâtir une carrière.

Programme Expérience emploi été pour les étudiants inuits et des Premières Nations

- Le programme Expérience emploi été pour les étudiants inuits et des Premières Nations prévoit des mesures pour aider les jeunes Inuits et des Premières Nations à acquérir de l'expérience professionnelle, à perfectionner leurs compétences essentielles et à obtenir un revenu pour payer leurs études postsecondaires grâce à un travail d'été qui leur donnera de l'expérience.

Programme Connexion compétences pour les jeunes Inuits et Premières Nations

- Le programme Connexion compétences pour les jeunes Inuits et Premières Nations prévoit des mesures pour aider les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations à acquérir des compétences professionnelles essentielles à leur employabilité et à découvrir différentes possibilités de carrière afin de se préparer pour un emploi, voire une carrière.

Programme de stages pratiques pour étudiants

- Les étudiants et les entreprises qui sont touchés par la pandémie de COVID-19 auront un meilleur accès au Programme de stages pratiques pour étudiants grâce à un investissement supplémentaire d'un an de 80 millions de dollars et à de nouvelles mesures temporaires.
- Les étudiants canadiens inscrits à un programme d'études postsecondaires dans une université, un collège ou une école polytechnique pourraient avoir accès à ces stages nouvellement créés.
- Les employeurs et les établissements d'enseignement postsecondaire qui souhaitent bénéficier de subventions salariales pour embaucher un étudiant peuvent communiquer directement avec les [groupes d'employeurs partenaires](#) de divers secteurs.

Programme Emplois d'été Canada

- Les modifications temporaires apportées au programme Emplois d'été Canada permettront aux employeurs :
 - d'obtenir une augmentation de la subvention salariale, notamment pour permettre aux employeurs des secteurs public et privé de recevoir aussi jusqu'à 100 % du salaire minimum en vigueur dans les provinces ou les territoires pour chaque employé;
 - d'adapter les projets et les activités professionnelles afin de soutenir la prestation de services essentiels;
 - de prolonger la date de fin d'emploi jusqu'au 28 février 2021;
 - d'embaucher des jeunes à temps partiel ou à temps plein.
- Emplois d'été Canada a commencé à offrir des emplois aux jeunes le 15 mai 2020 et les offres d'emploi pourraient être prolongées au-delà de l'été, jusqu'à la fin de février 2021. Nous invitons les chercheurs d'emploi âgés de 15 à 30 ans à consulter fréquemment [le site Web et l'application du Guichet-Emplois](#) pour connaître les plus récentes offres d'emploi.

Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant – Pour les jeunes à la recherche de possibilités de bénévolat

- La Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant (BCBE) versera jusqu'à concurrence de 5 000 \$ aux étudiants de niveau postsecondaire pour les aider à payer leurs droits de scolarité à l'automne.
- Au cours des prochaines semaines, de plus amples renseignements seront mis en ligne sur la plateforme « Je veux aider », y compris des renseignements plus détaillés sur l'admissibilité, les niveaux de financement offerts dans le cadre de la bourse, la façon de postuler à un poste de bénévolat national et la façon dont les demandes seront évaluées.

Service jeunesse Canada – Pour les jeunes à la recherche de possibilités de bénévolat

- Au cours des prochains mois, Service jeunesse Canada (SJC) augmentera à 15 000 le nombre de microsubventions offertes cette année, par rapport à 1 800 microsubventions offertes l'année dernière.

- Les jeunes peuvent demander de recevoir 250 \$, 750 \$ ou 1 500 \$ pour soutenir des projets dans leur communauté. Ils conçoivent les projets avec le soutien d'organisations partenaires et les mettent ensuite en œuvre dans leur communauté.
- Les jeunes pourront faire une demande de subvention en suivant un lien sur le site Web de [SJC](#) ou directement sur le site Web [Taking it Global](#).

Programme canadien de prêts aux étudiants

- Grâce au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), les étudiants qui poursuivent actuellement des études à un niveau postsecondaire et les nouveaux étudiants qui commenceront des études à un niveau postsecondaire en 2020-2021 auront accès aux mesures d'aide suivantes lors de leur session d'automne :
 - le montant des Bourses d'études canadiennes (BEC) sera doublé pour les étudiants à temps plein et à temps partiel, les étudiants ayant une invalidité permanente et les étudiants ayant des personnes à charge (enfants de moins de 12 ans);
 - les contributions attendues des étudiants et des conjoints d'étudiants ne seront pas prises en compte dans le calcul des besoins financiers de l'étudiant afin d'augmenter le nombre d'étudiants admissibles à l'aide financière;
 - le plafond hebdomadaire des prêts d'études canadiens passera de 210 \$ à 350 \$.

Moratoire sur le remboursement des prêts d'études canadiens

- À compter du 30 mars 2020, le gouvernement a instauré un moratoire de six mois pendant lequel aucun remboursement des prêts d'études canadiens ne sera imposé aux bénéficiaires de prêts. Aucun paiement ne sera requis, et les intérêts ne seront pas accumulés pendant cette période.
- L'interruption du remboursement se fait automatiquement; les étudiants n'ont pas à présenter de demande.
- Veuillez consulter <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/aide-etudiants.html> pour obtenir plus d'information sur les prêts et bourses d'études canadiens.

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez le [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#).